



**Dans une correspondance datée de mercredi et que APA a pu consulter, cette formation rappelle au directeur général des élections la promesse de mise en place d'une commission en charge d'étudier de façon exhaustive les points soulevés il y a plus d'un mois.**

«Quarante-cinq jours plus tard, et à quelques jours de la convocation du corps électoral, aucune réponse concrète ou acte visible dans le sens de votre réponse du 7 mai 2018», dans laquelle Elecam reconnaissait «la pertinence» de la préoccupation du SDF.

Cette formation, à l'appui de sa requête, se réfère au Code électoral qui reconnaît, au directeur général des élections, le rôle de fixer la liste des bureaux de vote à travers toute l'étendue du territoire national, mais également à l'extérieur du pays.

Le texte visé stipule notamment que «tout bureau de vote doit se situer dans un lieu public ou ouvert au public», or, affirme le SDF, au Cameroun, «les résultats dans ces casernes sont proportionnels au dispositif frauduleux mis en place».

Pour ce parti, les partisans de l'opposition ne peuvent pas s'exprimer librement dans les bureaux de vote logés dans les casernes.

Le Front social démocratique (SDF), premier parti de l'opposition parlementaire au Cameroun, a menacé de «passer à une étape et à des actions plus vigoureuses» si Elections Cameroon (Elecam), l'organe en charge de la gestion des scrutins et opérations référendaires n'appliquait pas le Code électoral dans sa globalité jusqu'au 7 juin prochain, en supprimant les bureaux de vote dans les casernes militaires.

**APA**

---